



CATALOGUE DES DONNEES pour la création d'un compte et l'immatriculation de copropriétés



Télédéclarants professionnels



DONNEES POUR LA CREATION DE COMPTE

Etablissement	SIRET *
	<i>Numéro de carte professionnelle * (non obligatoire pour les organismes HLM)</i>
	<i>Numéro de récépissé de la déclaration d'activité préalable* (pour les établissements secondaires)</i>
Dirigeant	<i>Identité du dirigeant (civilité, nom, prénom)</i>
	<i>Adresse électronique du dirigeant</i>
	<i>Téléphone du dirigeant</i>
Webservices	<i>Informations (facultatives) sur le certificat utilisé pour les appels en webservice</i>

*** Où les trouver ?**

Le SIRET est le numéro d'identification de l'établissement en 14 chiffres, **figurant sur le Kbis**

Le numéro de **carte professionnelle** figure sur cette carte, délivrée par la préfecture ou par la CCI (depuis le 01/07/2015)

Le numéro figure sur le **récépissé de déclaration préalable d'activité** délivré par la Préfecture ou la (CCI) lors de l'ouverture d'un établissement secondaire



DONNEES POUR L'IMMATRICULATION DE COPROPRIETES

Données d'identification de la copropriété	<i>Nom de la copropriété</i>
	<i>Date du règlement de copropriété</i>
	<i>SIRET du syndicat de copropriétaires</i>
	<i>Adresse de référence, adresses complémentaires (facultatives)</i> <i>- Voie, lieu-dit, code postal, commune</i> <i>- Parcelles cadastrales (Obligatoire uniquement en cas d'adresse non géolocalisée cf. zoom au dos)</i>
	<i>Syndicat principal / secondaire</i>
	<i>Résidence Service (oui/non)</i>
	<i>Nombre d'ASL (Associations Syndicales Libres)</i> <i>Nombre d'AFUL (Associations Foncières Urbaines Libres)</i> <i>Nombre d'Union de Syndicats</i>
<i>Nombre de lots (total, habitation, « principaux », stationnements)</i>	

Données financières <i>(cf. zoom au dos)</i>	<i>Premier exercice comptable oui / non</i>
	<i>Dates (début exercice, fin d'exercice et AG approuvant les comptes)</i>
	<i>Montants des charges (courantes, exceptionnelles)</i>
	<i>Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres</i>
	<i>Montant des impayés et nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 € (facultatif pour les copropriétés < 10 lots principaux)</i>
	<i>Montant du fonds de travaux</i>
	<i>Présence d'employés</i>

Où trouver les données financières ?

Les montants demandés figurent notamment dans les **annexes comptables du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005** (cf. [zoom au dos](#))

Données administratives et judiciaires	<i>Arrêtés code de la santé publique sur les parties communes (date d'arrêté, date de mainlevée)</i>
	<i>Arrêtés de péril sur les parties communes (date d'arrêté, date de mainlevée)</i>
	<i>Arrêtés sur les équipements communs (date d'arrêté, date de mainlevée)</i>
	<i>Mandat ad hoc (date de l'ordonnance de nomination, date de fin de mission)</i>
	<i>Ordonnance de carence (date de l'ordonnance)</i>

Données techniques	<i>Nombre de bâtiments par valeur d'étiquette d'énergie</i>
	<i>Période de construction</i>
	<i>Données sur chauffage :</i> • <i>Chauffage collectif, individuel ou mixte</i> • <i>Chauffage collectif urbain ou non</i> • <i>Energie utilisée pour un chauffage collectif ou mixte non urbain</i>
	<i>Nombre d'ascenseurs</i>

Où trouver les données techniques ?

Les **valeurs d'étiquette d'énergie** figurent notamment sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des bâtiments



DOCUMENTS POUR L'IMMATRICULATION ET LE RATTACHEMENT DE COPROPRIETES

Pour procéder au **rattachement** à votre compte d'une copropriété **lors d'une immatriculation initiale** ou lorsque vous n'avez pas été déclaré représentant légal par votre prédécesseur, vous devez transmettre :

- **Les dates de début et de fin du mandat de syndic ou les dates de début et de fin de l'administration provisoire**
- **Le contrat de syndic ou PV de l'AG approuvant le mandat de syndic en PDF**
- **L'ordonnance de nomination d'un juge en PDF (cas des administrateurs provisoires)**



ZOOM SUR LES DONNEES FINANCIERES

Les données financières nécessaires à l'immatriculation des copropriétés doivent être reportées depuis le dernier exercice clos des comptes de la copropriété (annexes 1 et 2 du décret n°2005-240 du 14 mars 2005).

C - SITUATION FINANCIERE ET TRIBUTAIRE		Exercice précédent		Exercice clos	
		approuvé	non approuvé	approuvé	non approuvé
40 Fonds pécuniaires	Totaux				
41 Dépenses en fonds disponibles en bilan (C)					
42 Créances	Totaux disponibles - Total (C)				
43 Participations - Dettes financières reportées à recevoir (C)					
44 Participations - Créances disponibles (C)					
45 Créances de tiers					
46 Les autres créances					
47 Créances diverses					
48 Créances de rattachement					
Total (I)					
Total global (II) = (I) + (C)					

Annexe 1

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
Pour l'exercice clos			Pour le titre de budget prévisionnel		
Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Exercice précédent en cours voté	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
60 Achats de matières et fournitures					
602 Eau (sauf pour gâlerie)					
602 Electricité					
602 Chauffage, énergie et combustibles					
602 Autres					
61 Services extérieurs					
612 Nettoyage des locaux					
612 Locations immobilières					
613 Locations mobilières					
614 Contrats de maintenance					
615 Entretien et petites réparations					
616 Prestations d'assurance					
62 Frais administratifs					
622 Fabrication de copies sur gestion copropriété					
622 Autres honoraires de syndic					
62 Autres (autres que 621 et 622)					
63 Droits et taxes					
63 Frais de parcellaire					
Total (I)					
Total (II)					

Annexe 2

- Les charges pour opérations courantes de l'exercice clos correspondent au **total I** du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe ° 2 (cercle rouge I).
- Les charges pour travaux et opérations exceptionnelles de l'exercice clos correspondent au **total II** du budget réalisé pour l'exercice clos de l'annexe ° 2 (cercle rouge II).
- Les montants des dettes fournisseurs correspondent aux comptes **401 et 42 à 44** du dernier exercice clos, figurant dans l'annexe 1 (cercle vert).



ZOOM : IDENTIFIER LA PARCELLE CADASTRALE D'UN BÂTIMENT

1 Lors de l'immatriculation d'une copropriété, vous devez saisir son adresse. Le Registre est connecté avec un outil IGN de géolocalisation des adresses. Lorsque l'adresse saisie n'est pas géolocalisable, la fenêtre d'information reproduite ci-contre apparaît.

CONFIRMATION DE L'ACTION

Nous ne parvenons pas à localiser l'adresse saisie. Souhaitez-vous conserver cette adresse ?

Oui Annuler

2 Si la copropriété n'a pas d'adresse précise, ou si son adresse de référence n'a pas été géolocalisée automatiquement, vous devez saisir dans le registre les coordonnées de la (des) parcelle(s) cadastrale(s) correspondante(s). Ces données figurent généralement dans le règlement de copropriété. En cas de doute vous pouvez procéder à une recherche sur le site du cadastre : cadastre.gouv.fr

Parcelle 169 - Feuille 000 EO 01 - Commune : LILLE (59)

PARCELLES CADASTRALES

Code postal: 59000 Code INSEE: 59350 Préfixe: 000 Section: EO Numéro parcelle: 0169

Commune: LILLE Commune absorbée: Adresse: Section: EO Numéro parcelle: 0169

Ajouter

3 Les informations accessibles sur le site du cadastre (a) doivent être saisies dans le registre (b). Sous réserve qu'elles correspondent à une parcelle existante, les informations sont reconnues et saisies dans le registre (ci-dessous).

Code postal	Commune	Code INSEE	Préfixe	Section	Numéro de parcelle	Géolocalisation
59000	LILLE	59350	000	EO	0169	<input checked="" type="checkbox"/>

Vous trouverez d'autres précisions sur les données sur le site du registre, via la rubrique « Aide » et les infobulles ou reportez-vous à l'arrêté du 10/10/2016



2016

